



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD(XII)/PC/3
19 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Comité préparatoire de la douzième session de la Conférence
Genève, 14 février-14 mars 2008

**RAPPORT DE LA RENCONTRE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE
ET LE SECTEUR PRIVÉ**

Genève, 3 mars 2008

Note du secrétariat de la CNUCED

I. INTRODUCTION

1. Le Comité préparatoire de la douzième session de la Conférence, créé par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-quatrième session, a décidé lors de sa réunion du 2 novembre 2007 de tenir deux rencontres d'une demi-journée avec la société civile. La première a eu lieu le 28 janvier 2008 et la seconde, le 3 mars 2008.

2. Après les observations liminaires du Président du Conseil du commerce et du développement, le Secrétaire général de la CNUCED s'est félicité de cette seconde rencontre avec la société civile et a sollicité des contributions qui pourraient être utiles à la douzième session de la Conférence, où plusieurs nouvelles questions clefs seront abordées.

II. THÈME SUBSIDIAIRE 4

**Renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement,
son impact et son efficacité institutionnelle**

A. Aspects institutionnels

3. De nombreux intervenants ont souligné que les trois piliers de la CNUCED étaient essentiels au rôle que l'organisation jouait en tant qu'institution éminemment responsable, au sein du système des Nations Unies, d'un examen intégré des questions liées au commerce et au développement. Les activités liées à la recherche et à l'analyse, à la formation de consensus et à la coopération technique devraient donc être renforcées pour permettre à la CNUCED de remplir pleinement le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces trois piliers étaient étroitement interreliés et complémentaires.

4. La CNUCED, qui constituait le cadre idéal pour examiner les questions de développement, ne pouvait être comparée à aucun autre organisme des Nations Unies ni à aucune autre organisation intergouvernementale. Il fallait éviter que les activités d'autres organisations fassent double emploi avec celles de la CNUCED. L'impasse dans laquelle se trouvait l'Organisation mondiale du commerce et son incapacité à faire progresser son programme de travail militaient en faveur d'une institution universelle qui serait chargée d'examiner les questions liées au commerce et au développement restées en suspens dans une optique non idéologique. Des participants ont demandé à la CNUCED de soutenir les recherches visant à établir un modèle économique international qui constituerait une alternative aux institutions de Bretton Woods et à l'OMC et qui pourrait assurer un développement juste et durable pour tous.
5. Quelques participants ont proposé qu'une commission de la mondialisation soit établie et que les instances intergouvernementales de la CNUCED se cantonnent à l'analyse des questions systémiques. Selon un délégué s'exprimant sur les travaux des commissions actuelles, l'augmentation du nombre de commissions ne constituait pas nécessairement la solution au renforcement institutionnel de la CNUCED.
6. Plusieurs participants sont convenus que la CNUCED devait continuer d'effectuer des travaux de recherche et d'analyse indépendants et novateurs. Cette organisation cherchait à instaurer un équilibre des forces et à redistribuer les bienfaits et les avantages économiques découlant de la mondialisation. Ses connaissances spécifiques pouvaient servir à trouver cet équilibre entre les diverses parties prenantes, y compris la société civile. La coopération avec la société civile et le secteur privé devrait être renforcée encore davantage. La douzième session de la Conférence devrait notamment avoir pour objectif d'adopter des mesures concrètes visant à accroître la portée et la diffusion des résultats des recherches de la CNUCED.
7. D'après un délégué, les travaux de recherche de la CNUCED devaient être effectués de façon objective et représenter tous les points de vue des parties intéressées ainsi que tous les aspects des questions à l'étude. Pour renforcer cette contribution, il faudrait que les travaux soient mieux orientés et que les États membres hiérarchisent davantage les priorités et s'engagent plus à fond.
8. D'aucuns ont fait observer que la contribution de la CNUCED ne pourrait être renforcée qu'avec la coopération de toutes les parties prenantes. Selon de nombreux participants, l'organisation devait nouer le dialogue et échanger des vues avec des centres de recherche, des associations, des groupes professionnels et des mouvements communautaires et se montrer plus efficace sur le terrain. La croissance économique devrait donner lieu à des bénéfices sociaux, à des connaissances au niveau local ainsi qu'à une coopération technique en matière d'innovations technologiques. La CNUCED devrait faciliter les échanges de renseignements et d'expériences entre le Nord et le Sud, entre le Sud et le Sud, ainsi qu'entre le centre et la périphérie du système économique. En outre, les activités réalisées sur le terrain par le biais de centres d'excellence régionaux jouaient un rôle important dans la diffusion des renseignements et des connaissances sur les pratiques et politiques en matière de commerce et de développement.

B. Le rôle de la société civile dans les activités de la CNUCED

9. Plusieurs délégués ont fait observer que la participation des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile était essentielle aux travaux de la CNUCED pour que ses instances intergouvernementales puissent mieux comprendre l'évolution de l'économie mondiale.

10. Des participants ont constaté que la CNUCED avait démontré un souci croissant d'améliorer sa collaboration avec la société civile depuis l'adoption du Consensus de São Paulo, particulièrement en institutionnalisant les rencontres entre le Conseil du commerce et du développement, la société civile et le secteur privé. Ces rencontres entre différentes parties intéressées permettaient d'engager des dialogues dynamiques et fructueux porteurs de nouvelles idées et de proposer d'autres solutions à la gouvernance mondiale actuelle. Elles pourraient grandement contribuer à la formation de consensus au sein de la CNUCED, et à l'élaboration de politiques économiques adaptées aux besoins des pays en développement.

11. La structure des rencontres pourrait permettre d'instaurer un dialogue plus interactif avec les États membres. Une plus grande interaction avec les délégués pourrait être établie dans le cadre d'une «rencontre-dialogue» axée sur un thème particulier. Un forum de la société civile pourrait contribuer à établir un dialogue thématique multipartite entre les États membres, les ONG et les mouvements sociaux.

12. Des participants ont fait observer que la société civile avait toujours pris une part active aux principales discussions et rencontres, conférant ainsi une dimension humaine à la mondialisation et incitant les décideurs à élaborer des politiques d'une manière responsable. La société civile était d'avis qu'elle devait, plus que jamais, être partie prenante des travaux de la CNUCED pour faire face aux enjeux de l'élimination de la pauvreté et du développement et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. Des participants ont ajouté que la CNUCED devrait donner une nouvelle orientation à ses travaux pour tenir compte des importants changements survenus dans les conditions économiques mondiales et ont appelé de leurs vœux la tenue d'un débat ouvert sur les vrais problèmes de développement pour aider à établir une paix et une stabilité durables au niveau international.

13. Certains participants ont pris note de la recommandation du Groupe de personnalités et du Consensus de São Paulo concernant la participation de la société civile et du secteur privé aux travaux de la CNUCED. Ils ont demandé que soit inclus dans le document final de la douzième session de la Conférence un paragraphe demandant le renforcement de la coopération entre la CNUCED et la société civile pour ce qui était des processus décisionnels et des initiatives de mise en œuvre.

14. Des participants ont souligné la pertinence des recherches et des analyses effectuées par la CNUCED et ont demandé à celle-ci d'obtenir la contribution des organisations de la société civile pour tirer parti de leur savoir-faire en la matière et assurer la prise en compte de leurs différents points de vue. La CNUCED pourrait également concevoir un programme de vulgarisation qui lui permettrait de communiquer à ces organisations les résultats de ses travaux de recherche ainsi que des renseignements sur son rôle et ses activités.

15. Certains participants ont proposé que des experts de la société civile soient inclus dans les groupes participant aux réunions intergouvernementales et aux réunions de groupes d'experts de la CNUCED, où leur contribution aux débats pourrait s'avérer précieuse et pointue.

Des organisations de la société civile pourraient participer à la préparation de réunions d'experts et au choix des sujets abordés dans le cadre de ces réunions. Des participants ont aussi encouragé la participation de la société civile des pays en développement aux sessions des différentes commissions. Ils ont proposé que la CNUCED réalise une nouvelle synergie et élabore des stratégies de partenariats, et ce, pour renforcer la capacité des petits agriculteurs et des organisations de base. Des programmes de formation spéciaux destinés à la société civile, au secteur privé et aux parlementaires pourraient être entrepris. Les mécanismes intergouvernementaux en place devraient être révisés pour mieux tenir compte des priorités des pays en développement en matière de développement. Il fallait organiser des programmes et des séminaires pour promouvoir la bonne gouvernance, communiquer localement des renseignements sur le multilatéralisme et les travaux de l'OMC et informer les décideurs des discussions et négociations en cours.

16. Dans le cas spécifique de l'Afrique, les travaux de recherche et l'assistance technique de la CNUCED pourraient venir appuyer les efforts des ONG africaines, surtout concernant l'accès aux connaissances sur la transformation des produits de base et la propriété intellectuelle, questions à l'égard desquelles des groupes de recherche et des centres de référence pourraient être mis sur pied avec l'aide de représentants de la société civile. Celle-ci pourrait grandement contribuer aux travaux de la CNUCED en diffusant l'information aux organisations de base et aux décideurs. Ce type de coopération pourrait entraîner la création de partenariats durables sur le terrain.

17. Un participant a félicité les pays qui avaient versé une contribution financière pour permettre à des organisations de la société civile de participer à la douzième session de la Conférence et a invité d'autres pays à fournir une assistance financière à cet égard. Il faudrait tout particulièrement s'efforcer de soutenir l'action de la société civile au niveau local.

18. Quelques participants ont exprimé l'opinion que les organisations de la société civile, en tant que partenaires de la CNUCED, pourraient aider à combler le déficit commercial Nord-Sud en apportant leur contribution intellectuelle aux recherches micro et macroéconomiques axées sur le développement humain durable. Il a été signalé qu'une réorganisation efficace des efforts de la société civile, par exemple en les inscrivant dans une logique multisectorielle, permettrait à la CNUCED de mieux réorganiser et relancer ses objectifs dans les pays en développement. La CNUCED demeurerait ainsi le garant du développement au sein du système des Nations Unies, domaine où il fallait un partenaire crédible pour répondre aux besoins des populations marginalisées des pays en développement.

C. Relancer la contribution de la CNUCED: questions prioritaires

19. Des délégués ont relevé la convergence des positions adoptées par la société civile et les États membres du Groupe des 77. L'importance de la marge de manœuvre ainsi que le droit des pouvoirs publics à édicter des règles ont été soulignés, et ces deux points devraient apparaître dans le texte qui sera adopté à la douzième session de la Conférence. La mondialisation avait eu des répercussions inégales, car elle avait fait des gagnants, mais aussi des perdants. Au nombre des autres questions importantes devant être abordées figuraient les changements climatiques, l'énergie, les aspects de la migration liés au développement, le microfinancement, l'éclatement du système multilatéral et l'avancée de la militarisation.

20. Des représentants de la société civile ont attiré l'attention sur le paradoxe africain: ce continent possédait des matières premières essentielles à l'économie mondiale, mais il ne parvenait pas à les gérer aussi bien qu'il le pourrait du point de vue économique, en particulier lorsqu'il s'agissait de faire progresser l'économie des différents pays africains dans la chaîne mondiale de valeur. À cet égard, les mesures prises pour donner suite aux conclusions de la Conférence joueraient un rôle particulièrement important. Un participant a exhorté la CNUCED à mobiliser des ressources en faveur de l'Afrique, car cette dernière ne disposait pas d'une capacité financière suffisante. L'apport de telles ressources pourrait créer une situation favorable à l'investissement, comme ce fut le cas des initiatives en matière de partenariat prises dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement.

21. Selon un participant, la douzième session de la Conférence devrait apporter un éclairage nouveau sur la façon dont la croissance du commerce mondial et de l'investissement avait transformé le paysage économique mondial. La CNUCED pourrait encourager la création de partenariats public-privé en vue d'une intégration des innovations technologiques et des nouvelles connaissances motivée par une volonté sans précédent de profiter des technologies de communication. Pour y parvenir, les pays concernés se devaient de procéder à des réformes internes et d'offrir un filet de protection sociale approprié et de nouveaux débouchés dans les domaines de l'éducation et de la formation. Il fallait espérer que la douzième session de la Conférence allait renforcer la contribution des technologies d'information et de communication à la diffusion des nouvelles connaissances propices au développement du commerce régional. La CNUCED pourrait jouer un rôle important en aidant à combler les écarts sur le plan du développement et de la capacité des pays à relever les défis propres à ce nouveau monde numérique.

22. Un participant a signalé que les avantages économiques découlant des accords commerciaux régionaux, dont la portée était limitée parce qu'ils concernaient généralement le secteur manufacturier, n'étaient pas toujours manifestes. La popularité grandissante du régionalisme constituait un problème systémique encore plus grand. Le soutien de la CNUCED contribuerait à établir des règles du jeu équitables pour tous en ce qui concernait le commerce international, l'investissement et les transferts de technologie. La douzième session de la Conférence donnerait une impulsion à l'étude des divers impacts économiques de la mondialisation et des solutions à envisager pour corriger les déséquilibres et asymétries constatés.

23. D'autres participants ont souligné la nécessité de réaliser plus de recherches sur la façon dont les mesures en faveur des femmes contribuaient au commerce mondial des produits et des services. Il fallait définir les secteurs où la contribution des femmes pourrait être la plus grande et ceux dont elles pourraient le plus tirer parti. Les efforts déployés par la CNUCED en matière de renforcement des capacités pourraient aider les femmes à participer aux activités commerciales et à en tirer les meilleurs profits.

24. Un autre participant a dit que la société civile pourrait jouer un rôle d'ambassadeur en diffusant l'information sur les activités de la CNUCED dans les pays en développement. Il a attiré l'attention sur les publications détaillées et informatives de la CNUCED et sur leur utilité pour les pays en développement, en particulier pour les petits exploitants et les femmes de ces pays. La CNUCED pourrait œuvrer davantage avec la société civile afin de créer des modules de données à ce sujet.

25. Un participant a fait observer que, après la réunion préalable à la douzième session de la Conférence sur les biocombustibles de Rio de Janeiro, les travaux de la CNUCED pourraient porter sur la façon dont les petits producteurs des pays en développement pourraient exploiter les biocombustibles et accroître leurs revenus ainsi que sur les incidences que pourrait avoir l'augmentation de la demande et des échanges de biocombustibles sur l'accès aux terres et à l'eau ainsi que sur les prix des denrées alimentaires.

26. Les participants ont souligné la nécessité pour la CNUCED de soutenir les pays les moins avancés et d'intensifier ses travaux sur les questions concernant l'investissement, le transfert de technologies, les technologies de l'information et des communications ainsi que les produits de base. Son action en faveur de la promotion des produits de base en tant qu'élément clef du développement et de la réduction de la pauvreté était importante. La CNUCED devrait poursuivre ses efforts pour intégrer l'Initiative globale sur les produits de base, une contribution concrète de la société civile conçue dans un esprit stratégique afin de résoudre les problèmes liés aux produits de base. Bien que la CNUCED ait reçu un mandat ferme concernant la question des produits de base, il était regrettable que seulement un petit nombre des résultats de la onzième session de la Conférence aient été mis en œuvre. Les marchés mondiaux des produits de base traversaient actuellement une période de hausse des prix qui présentait des perspectives et des enjeux intéressant les producteurs. Les négociations actuelles ne s'attardaient pas suffisamment à ces enjeux. Les dysfonctionnements et la volatilité du marché persistaient. Les ressources de la CNUCED devraient être mobilisées pour protéger les pays en développement et leurs producteurs contre les effets les plus néfastes de la volatilité. La CNUCED devrait déterminer, pour les futures stratégies nationales de développement, dans quelle mesure la hausse des prix des denrées alimentaires avait eu des répercussions sur les pays à faible revenu souffrant d'un déficit alimentaire. Compte tenu du vaste mandat qui lui avait été confié en matière de commerce et de développement, la CNUCED pourrait définir les liens qui existaient entre les différents facteurs contribuant aux problèmes des produits de base. Il importait de prendre en compte le rôle des marchés financiers pour examiner l'évolution des prix des produits de base, en accordant une attention particulière au volume des échanges et à la répartition des bienfaits qui en découlaient.

27. Un participant a fait référence à l'interaction entre commerce et emploi ainsi qu'à l'impact des échanges et de la libéralisation du commerce sur le nombre et la qualité des emplois. En collaboration avec d'autres organisations, la CNUCED pourrait réaliser des travaux sur les liens entre le commerce et l'emploi, travaux qui pourraient être effectués dans le cadre de négociations ou de recherches axées sur l'impact des négociations commerciales et des propositions de libéralisation des échanges sur l'emploi. Les politiques commerciales devraient également servir à la création d'emplois. Il fallait accroître le nombre d'emplois dans les pays en développement pour parvenir à réduire la pauvreté. Le monde entier était confronté à une pénurie d'emplois décents et productifs. Le concept de travail décent devait donc occuper une place importante dans les activités de la CNUCED.

28. Ce participant a aussi évoqué le problème des emplois dans le secteur de la production destinée à l'exportation (zones industrielles travaillant pour l'exportation, activités de plantation et transformation agricole). Les emplois avaient maintes fois été avancés comme solution pour les pays en développement, mais les travailleurs de ce secteur étaient souvent exploités. Malgré un meilleur accès aux marchés et une augmentation du nombre d'emplois, ce type d'emplois n'avait pas procuré de revenus décents ni un niveau de vie satisfaisant. La CNUCED pourrait servir de cadre à l'examen des aspects de cette question qui concernaient le commerce et le développement.
